

Publié le 25 janvier 2017

Une SemOp pour faire d'Amiens une référence en ENR

Née le 1er janvier 2017, Amiens Énergies est la première SemOp française créée dans le domaine de l'énergie. Engie-Cofely en est l'actionnaire opérateur. Sa mission : exploiter et développer le réseau de chaleur de la ville d'Amiens. Autre nouveauté, la Caisse des dépôts en sera un des principaux actionnaires. Aux commandes du projet depuis le début, Benoît Mercuzot préside ce nouvel opérateur énergétique. L'adjoint au maire d'Amiens et vice-président de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole en charge des finances et de l'innovation, nous en révèle les contours et l'esprit d'audace qui a prévalu à sa création.



Quels ont été les besoins exprimés par la Ville ?

La nouvelle majorité arrivée en 2014 héritait d'une gestion du réseau de chaleur en régie. Bien qu'elle propose un tarif parmi les plus bas de France, nous risquions de disposer de moins en moins de moyens techniques et humains pour assurer une gestion en direct. Par ailleurs, **le réseau a besoin d'être modernisé et étendu** pour accroître le nombre de raccordement aux équipements et aux logements afin de faire bénéficier au plus grand nombre une source d'énergie propre, fiable et pérenne. Pour cela, nous avons besoin d'entrer dans une démarche de développement.

« La SemOp modernise le partenariat public-privé »

Pourquoi avez-vous opté pour une Sem à opération unique ?

Nous ne souhaitons pas nous lancer dans une délégation de service public classique où la Ville effectuerait un contrôle a posteriori. Nous ne voulions pas non plus d'une structure où la Ville jouerait un rôle passif laissant à un opérateur privé la capacité d'imposer ses choix, ou d'un opérateur associant la Ville à des actionnaires dormants. La SemOp offre un vrai cadre de **partenariat public-privé actif** !

Quel type de partenariat ?

C'est vrai que l'outil n'est pas encore très connu. Dans une SemOp, l'actionnaire privé peut être majoritaire, ce qui est le cas d'Amiens Énergies. La SemOp permet de confier à un expert l'aspect commercial et technique dont la collectivité n'a pas à s'occuper. En revanche, les orientations et décisions stratégiques ne peuvent pas être prises sans cette dernière qui participe activement à la gouvernance de la structure. Ainsi, toute décision

du comité stratégique qui ne serait pas adoptée à l'unanimité devra faire l'objet d'une validation en conseil d'administration avec une majorité qualifiée nécessitant l'accord de la Ville. Le choix d'avoir créé une SemOp nous semble juste et profitable à tous.

« Toute décision adoptée à l'unanimité »

Concrètement, comment est-elle organisée ?

L'assemblée constitutive a eu lieu le 16 décembre. La gouvernance s'organise autour de 3 niveaux de décision. Le **conseil d'administration** est composé de 7 membres : 3 représentant la Ville d'Amiens, 3 autres l'opérateur et 1 pour la Caisse des dépôts. Le **comité stratégique** est composé d'élus de la collectivité et de l'opérateur. Et enfin une direction générale menée par **David Lemaître**, mis à disposition par Engie-Cofely. La SemOp disposera des compétences de plusieurs collaborateurs (responsable technique, gestion, facturation, équipe commerciale dédiée au démarrage pour assurer le développement, responsable d'exploitation, techniciens, ...) dont certains seront salariés de la Semop et d'autres mis à disposition soit par Cofely, soit par la collectivité.

Et son capital ?

La SemOp dispose d'un capital de 8 millions d'euros : 51 % pour Cofely, 34 % pour la Ville et 15 % pour la Caisse des dépôts.

« Les gains générés financeront la rénovation énergétique »

La Ville a choisi Engie-Cofely comme opérateur. Selon quels critères ?

Parmi les 3 concurrents, la société proposait un projet qui offrait un **panier varié d'énergies renouvelables** (géothermie, méthanisation, biomasse, gaz...) et intégrait une part d'énergies recyclables plus conséquente (jusqu'à 60 %) comme la récupération des eaux usées de la station d'épuration d'Ambonne. De plus, Engie-Cofely avait réalisé une **campagne de pré-commercialisation** auprès d'établissements publics et privés qui a permis de mieux faire connaître le projet et son caractère vertueux. Le projet de ce candidat s'est révélé très engagé sur la transition énergétique et également très équitable.

... Des avantages qui ne sont pas éloignés des ambitions de la mairie pour sa ville.

Oui, Amiens confirme, avec ce projet de gestion et d'extension du réseau de chaleur, son ambition de se placer comme collectivité de référence dans les ENR. Aussi, la Ville s'est engagée à ce que les retours sur

investissements générés par la SemOp participent au financement de la rénovation énergétique des logements privés dans les zones où ils ne sont pas rattachés au réseau de chaleur.



R comme récupérable

La ville d'Amiens dispose actuellement d'un réseau de chaleur restreint à 2 zones, l'une au nord, l'autre au sud. La SemOp **Amiens énergies** a pour mission d'en assurer l'exploitation à travers une amélioration et une extension des installations qui seront interconnectées en 2019.

Au nord : 3 installations fonctionnent au gaz naturel. Pour compléter les moyens de production, plusieurs sites ont été identifiés pour disposer de **chaleur excédentaire ou de récupération**, notamment à la station d'épuration d'Ambonne où l'énergie contenue dans les eaux usées sera valorisée par des pompes à chaleur. L'usine de méthanisation, quant à elle, a un potentiel d'énergie de récupération qui sera injecté dans le réseau, tout comme le surplus d'énergie produite par la centrale Dunlop.

Au sud : le réseau existant sera renforcé par l'installation de 2 chaufferies (géothermie et biomasse).

Deux autres sites, la **Zac Intercampus** et la **Zac Gare La Vallée**, bénéficieront de solutions géothermales.

Tous ces moyens de production permettront de disposer d'un taux d'ENR moyen de 60 % dès 2019. Le projet bénéficiera, entre autres, des financements de l'Ademe, du Fonds Chaleur et de fonds européens.